

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240916-2024075-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-075

### Séance du 16 septembre 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 09/09/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à GAUTIER WILL Pascale  
M. GAY Richard a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

Mme. Alexandra BOURDELEAU a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Préfecture de l'Ain : Sollicitation pour avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur Christophe Henry rappelle au Conseil Municipal ses délibérations 2024-017 du 04 mars 2024 et 2024-051 du 27 mai 2024 au sujet des ZAENR sur notre commune.

Les communes ont identifié des zones d'accélération des énergies renouvelables par filière de production, comme prévu par l'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023 et je vous remercie de votre investissement.

Ainsi qu'annoncé dans le courrier du 25 juillet 2024 adressé à l'ensemble des maires du département, la Préfecture engage dès à présent une première phase d'arrêt de ces zones. Ces dernières ont été intégrées à la carte départementale accessible via le lien suivant :

: <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=cabad260-e07b-4322-91f2-00acb0a2d7e2>

Conformément aux dispositions de la loi précitée, un projet d'arrêté assorti de la cartographie des zones est soumis à notre avis conforme.

Cet avis, exprimé par délibération du conseil municipal, devra être communiqué à la Préfecture dans un délai de 3 mois à compter de l'envoi du présent courrier. Sans retour de notre part dans ce délai, les zones retenues pour votre commune seront arrêtées conformément à la délibération initiale du conseil municipal qui a été transmise à mes services.

Après vérification du projet de cartographie des zones en ce qui concerne son territoire, la commune juge conforme la cartographie, en ce qui concerne l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable.

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le  
ID : 001-210103479-20240916-2024075-DE

Il convient de noter que les cartes ont été mises à jour suite aux signalements d'anomalies par la commune. Les dernières cartes présentées par la DDT sont donc conformes (courriel du 04 septembre 2024).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe HENRY, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- que la cartographie est conforme à l'intention de la commune
- de charger Monsieur le Maire à transmettre cette délibération au référent préfectoral.
- qu'un exemplaire de la présente convention sera transmis à la Préfecture de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 16 septembre 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the commune of Saint-Denis-de-Bourg, Ain, is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-BOURG', '01 (Ain)', and 'LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL'. The signature is written in black ink over the stamp.

La secrétaire de séance  
Alexandra BOURDELEAU



A blue ink signature is written over the text of the secretary of the meeting.